

CONTRE la Loi Blanquer et ses " Réformes " le 4 avril !

Une dérive autoritaire !

→ Article 1 :

En utilisant le principe du «devoir d'exemplarité» le ministère souhaite restreindre la liberté d'expression des personnels et museler une parole qui commençait à se libérer à l'instar des mouvements comme celui des «stylos rouges» ou du hashtag #PasDeVague qui ont émergé, fin 2018.



Une école managée et hiérarchisée

→ Article 6 :

La loi ouvre la possibilité de créer des établissements publics locaux d'enseignement des savoirs fondamentaux.

Ces nouveaux établissements pourraient **regrouper une ou plusieurs écoles et un collège**, le tout sous la direction du/de la principal·e du collège qui deviendrait donc le/la supérieur·e hiérarchique de toutes les équipes. Cet article permettra aux académies de supprimer des postes de directions.

Les directions restantes deviendront adjointes des principaux·ales. De plus, cette mesure portera atteinte aux libertés pédagogiques et **remettra en cause la souveraineté des conseils des maîtres et maîtresses**. Elle pourrait également entraîner une mobilité contrainte des personnels entre collège et école.



Des cadeaux au privé

→ Articles 2 à 4 :

En rendant obligatoire la scolarisation dès 3 ans, le ministère fait en réalité un énorme cadeau à l'enseignement privé en France. Dorénavant **les collectivités locales (à savoir les mairies) devront également financer les maternelles privées**. Ce montant est évalué à 150 millions d'euros, autant de moyens en moins pour le service public !

GREVE - PIQUE-NIQUE – APRES-MIDI FORUM

à partir de 12.30 place de l'Hôtel de Ville de TROYES

Un métier précarisé

→ Articles 10 à 13 :

Les ESPE seront remplacées par les INSPE (Instituts Nationaux Supérieurs du Professorat et de l'Éducation), dont les directions seront nommées par le ministère. À compter de la rentrée prochaine, les étudiant·es assistant·es d'éducation pourront intervenir en classe, et seront utilisé·es comme moyens d'enseignement à partir de la première année du master. Alors même que nous dénonçons le manque de formation des enseignant·es avant leur prise de poste et durant leur parcours professionnel, l'Éducation nationale montre qu'enseigner est un métier ne requérant ni préparation, ni qualification. **Cette loi est un véritable outil de précarisation de l'emploi**, l'État s'assure une réserve de personnels à bas coût qu'il pourra utiliser en fonction des

DES RÉFORMES QUI RENFORCENT L'ÉCOLE DU TRI SOCIAL !

La sélection à l'entrée de l'université, augmentation des droits d'inscription pour les étudiant·es étranger·ères, la construction d'un lycée encore plus élitiste, la casse de l'enseignement professionnel renforcent la sélection. Au contraire, la CGT Educ'action défend une École émanci-patrice et récuse le tri social aggravé par la politique du ministre Blanquer. **La CGT Educ'action demande le retrait des réformes du Lycée et de la Voie Professionnelle**



Nous voulons des moyens, pas des drapeaux !

La **CGT Educ'action** ne comprend pas la volonté d'introduire des symboles comme la présence obligatoire du drapeau tricolore et de la Marseillaise, mais aussi le regard complaisant du ministre sur les questions de l'uniforme ou l'exclusion des mères voilées lors des sorties scolaires. **L'École n'a pas de problème d'identité mais elle est malade de ses Inégalités**. Chaque nouvelle loi donne l'occasion aux député·es les plus réactionnaires d'avancer leurs idées. La nouveauté réside dans l'accompagnement actif du ministre qui valide tous ces ajouts.

Pour décider des suites jusqu'au retrait de la loi Blanquer et des « réformes » !

**CGT Educ'action de l'Aube - 2 bvd 1^{er} RAM, 10 000 TROYES
06 32 39 64 52 10@cgteduc.fr**